



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 027-212704779-20221222-DL55_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 décembre 2022 à 19h00 - Date de convocation : 16 décembre 2022

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 55/2022 – VÉGÉTALISATION DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de remédier au plus tôt et dans l'intérêt des usagers à la réfection de l'allée principale du cimetière. En effet, le passage des véhicules nécessaires aux marbriers crée des ornières qui nécessitent de remettre régulièrement des gravillons.

La végétalisation sur dalles alvéolées permettra à la fois une résistance au passage des véhicules et engins.

M. le Maire propose au conseil de réaliser ce projet pour un coût de 20 288,13 € HT et d'adresser une demande de subvention DETR.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de réaliser les travaux après présentation d'une demande de subvention DETR
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Le Maire, Pascal MAINGUY

